



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. ROUVIER Georges, Monsieur Jean-Marc MILESI, Madame Dominique BARBA, Madame Laure BERDUGO, Monsieur Jean-Luc CABASSON, Monsieur Christian LUQUE, Monsieur Louis MACHUEL.

Absents excusés avec pouvoir : M. Daniel MUNTER donne pouvoir à M. Georges ROUVIER.

Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE donne pouvoir à M. Christian LUQUE

Absents excusés : M. CORDOLEANI Olivier, Mme MONACO Irma

Secrétaire de séance : Dominique BARBA

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 09 Nombre de suffrages exprimés : 09
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Convention concernant les formations mutualisées entre la Commune, la CAD

L'ingénierie publique, la mutualisation et la recherche d'excellence dans les relations CAD/communes est un des axes que la communauté d'agglomération dracénoise a décidé de porter à travers son projet de territoire durant la mandature 2014/2020.

La délibération n°c_2014-184 du 18 décembre 2014 a inscrit la volonté manifeste de la CAD et des communes de s'engager dans un projet de schéma de mutualisation dont les thématiques sont déclinées dans un catalogue de service.

Aussi, dans un contexte budgétaire contraint, la recherche du maintien d'un service public local de qualité, sa maîtrise avec recherche de réduction des coûts est l'objectif primordial de cette mutualisation qui rapproche les collectivités tout en garantissant à chacun de rester maître de ses décisions, obligations, interventions et prérogatives.

La formation des personnels territoriaux est un levier stratégique essentiel qui permet de répondre à la nécessité d'adapter les compétences des communes et de la CAD à l'évolution de la réforme territoriale.

Ainsi, grâce au partenariat CNFPT/CAD/communes, la mutualisation des plans de formation permettra de décloisonner les services et de mettre en commun des problématiques similaires pour les traiter à l'échelle du territoire.

Le Plan de formation mutualisé devra s'inscrire sur une période triennale (2015-2017) et recenser l'ensemble des formations que le Comité de Pilotage aura validé.

A ce jour, la rencontre des techniciens en ressources humaines a permis, par la création du réseau RH, d'identifier des besoins de formations à mutualiser, avec une priorité donnée aux formations réglementées, notamment en matière de prévention et de sécurité.

Celles-ci sont envisagées au cours du dernier trimestre 2015 et seront inscrites au plan de formation mutualisé.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- ✦ **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de partenariat ci-annexée, avec le CNFPT du VAR, la CAD et les communes du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✦ **DECIDE**, à l'unanimité d'adopter cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme

Le Maire
Georges ROUVIER

